

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 9 JANVIER 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

Le Maire souhaite à l'assemblée présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER), approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2012

→ **Différentes réunions et manifestations**

- **Point d'information sur la fusion des communautés de communes Hattgau/Soultzerland**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier de fusion entre les 2 communautés de communes.

Par courrier en date du 11 décembre 2012, réceptionné en Mairie le 19 décembre 2012, le Préfet du Bas-Rhin a envoyé l'arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté de communes du Hattgau et environs et de la communauté de communes du Soultzerland. Dans la lettre d'accompagnement, il rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale du département du Bas-Rhin a été arrêté le 16 décembre 2011. 9 propositions de fusions concernant 20 communautés de communes et une communauté urbaine ont été retenues dans le document final approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale dans sa séance du 14 décembre 2011. Le projet de fusion de la communauté de communes du Hattgau et environs avec la communauté de communes du Soultzerland figure parmi ces propositions.

L'arrêté précise le périmètre de la communauté de communes qui résultera de la fusion, au 1^{er} janvier 2014, des 2 communautés de communes. Ce projet de périmètre est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté pour se prononcer. La délibération va porter sur le périmètre à proprement parlé, mais aussi sur les compétences, le lieu du siège et la composition du conseil communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Cela signifie que le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts devra se prononcer sur cette fusion lors de la réunion du mois de mars prochain. Le projet de périmètre est également soumis pour avis aux conseils communautaires des 2 communautés de communes. Un modèle de statuts-type est joint à cet arrêté.

Les discussions entre le Soultzerland et le Hattgau se poursuivent et sont parfois tendues. Sur la partie institutionnelle, c'est-à-dire sur les points sur lesquels devra porter la délibération de mars, une nette convergence se dessine. Par contre d'autres points restent sujets à débat.

Pour le choix du siège administratif de la future collectivité, la solution proposée (au moins jusqu'en 2016) est la suivante : siège administratif à Hohwiller et réunions du conseil communautaire à Betschdorf. Il reste la problématique des antennes et des permanences. Concernant la répartition des sièges, il est vraisemblable que c'est la règle contenue dans la loi qui va s'appliquer ce qui donnerait : 14 sièges pour le Soultzerland (contre 22 actuellement) et 16 sièges pour le Hattgau (contre 20 actuellement).

Il existe également une vision divergente de la politique petite enfance et du financement de la zone d'activités intercommunale.

Beaucoup d'interrogations de la part des conseillers municipaux et notamment sur le nom de la future structure, le nombre d'habitants, adhésion des communes de Kutzenhausen, Lobsann et Merkwiller-Pechelbronn, le mode d'élections des conseillers communautaires, auxquelles le Maire répond.

A la demande de Jean-Laurent VONAU, l'arrêté du préfet sera annexé au compte rendu de la présente séance et diffusé aux conseillers municipaux.

Le Maire communique les prochaines étapes relatives à cette fusion :

- réunion d'information à destination des conseillers municipaux des communes membres par le Président de la communauté de communes du Soutzterland
- éventuellement une réunion du conseil municipal de Soultz-sous-Forêts
- vote lors de la séance du conseil municipal de mars sur le projet de périmètre de la communauté de communes.

06.12.2012

- fête de Noël de la halte-garderie et départ de la directrice, Madame FOUCAL après 23 années passées à la tête de la structure

08.12.2012

- ouverture du festival des Tradi'sons de Noël : cheminement du chemin de Noël avec ouverture de la case du calendrier de l'Avent et inauguration en compagnie du Saint-Nicolas, marché de Noël, ateliers et animations à La Saline
- assemblée générale du Vélo Club Nord Alsace au club house du football
- fête de la Sainte Barbe organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts

09.12.2012

- festival des Tradi'sons de Noël : concert de Noël de l'école de musique à l'église protestante, première représentation du théâtre « Conte à rebours », marché de Noël, ateliers et animations à La Saline et allumage de la deuxième bougie de l'Avent

10.12.2012

- inauguration du bureau de poste rénové de Soultz-sous-Forêts organisée par Laurent REBHOLTZ, directeur d'établissement, en présence de Laurence MONLOUIS, directrice territoriale de l'Enseigne La Poste Alsace, du Maire de Soultz-sous-Forêts et du Président de la communauté de communes du Soutzterland
- réunion du comité-directeur du SCOTAN à La Saline

11.12.2012

- formation cylindres électroniques du pôle des services

12.12.2012

- réunion de présentation des résultats de l'étude web public des collectivités d'Alsace du Nord organisée par l'ADEAN au Caire à Haguenau

13.12.2012

- réunion sur le dispositif des emplois d'avenir organisée par Mme la Sous-préfète au CAIRE à Haguenau avec présentation des modalités de ces nouveaux contrats
- repas de Noël du club des Aînés Ruraux
- fête de Noël de l'école élémentaire à La Saline

- assemblée générale de l'association Animation du Sultzerland nouvellement créée, qui agit en lien étroit avec l'animatrice de la maison de retraite du Sultzerland

14.12.2012

- assemblée générale de l'association des Maires du département du Bas-Rhin
- réunion de la CASIP à Wissembourg pour le dossier Caisse d'Epargne
- fête de Noël de l'école maternelle à La Saline
- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt
- fête de Noël de l'accueil périscolaire à La Saline
- remise de médailles du travail et de diplômes d'ancienneté dans la Société HEUMANN à Sultz-sous-Forêts

15-16.12.2012

- festival des Tradi'sons de Noël

17.12.2012

- réunion du syndicat mixte du collège avec examen du projet de rénovation du gymnase du collège, élaboré par Marc KLIPFEL, architecte. Le projet n'a pas été entériné ; un des points de blocage réside dans la construction de l'espace d'accueil du public également désigné espace convivial. Il subsiste également des interrogations sur le montant de la subvention allouée par le conseil général et sur la participation de la commune de Sultz-sous-Forêts

19.12.2012

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland : dernier conseil de l'année qui s'est notamment penché sur le fonctionnement du RAM (relais d'assistantes maternelles). Madame EBERSOHL, Directrice de la structure, a d'abord rappelé les objectifs du RAM : augmenter le nombre d'assistantes maternelles, accompagner la mise en relation, y compris sur le plan contractuel, entre les parents et les assistantes, et organiser des animations, en direction des assistantes et des enfants. Sur le premier point elle a souligné que le réseau des assistantes maternelles s'est notablement densifié, à tel point que toutes les places ne sont plus occupées. Sur le deuxième point le positionnement du RAM s'est quelque peu modifié. En effet s'il continue à jouer un rôle important dans l'accompagnement de la mise en relation, le cœur de la partie contractuelle est maintenant assuré par la CAF, sur demande de cette dernière. Enfin, concernant le troisième point, la participation des assistantes maternelles aux animations reste encore un des volets à développer dans le Sultzerland. La création d'un espace RAM dans le pôle scolaire et de la petite enfance à Sultz-sous-Forêts devrait faciliter cette montée en charge

20.12.2012

- le Maire de Sultz-sous-Forêts sur Radio Bleue Alsace. D'abord en français à 6 heures 53, puis ensuite en alsacien à 8 heures 10. Trois à quatre minutes pour présenter la commune et attirer l'attention des auditeurs sur l'actualité du moment, en l'occurrence les Tradi'sons de Noël, et tout ceci en direct, n'est chose facile. Chacun appréciera si l'exercice a été réussi ! En tout cas, au vu des réactions, on peut certifier que Radio Bleue Alsace a une audience importante dans ces tranches horaires, en particulier celle de 6 heures 53.
- rencontre avec le maître d'œuvre retenu pour le Jardin de la Saline et l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SDAUH)
- réunion commune des bureaux de l'ADEAN et du syndicat mixte du SCOTAN au Caire à Haguenau

21.12.2012

- réunion du comité de pilotage du pôle des services pour le mobilier et la signalétique
- commission du fleurissement et des illuminations de Noël : le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue 10 prix pour le fleurissement à Sultz-sous-Forêts et 10 prix pour le fleurissement

à Hohwiller. Pour les concours d'illuminations 10 prix sont attribués pour Soultz-sous-Forêts et Hohwiller et 3 prix sont dédiés aux commerces. Les membres du jury des illuminations ont sillonné les rues de la commune à la recherche des illuminations les plus significatives. Accompagnés pour une partie du circuit de la journaliste des DNA, dotée d'une grille d'appréciation en trois volets – densité de l'illumination, cohérence des couleurs, structuration autour d'un thème –, les membres du jury ont consciencieusement passé en revue les vitrines des commerçants d'une part, les réalisations des particuliers d'autre part. Ils ont eu le plaisir de voir une augmentation très nette du nombre de vitrines éligibles au concours et ont constaté un tassement du nombre de particuliers pouvant être pris en compte, mais une belle amélioration en terme de qualité. Enfin ils ont admiré deux superbes mises en scènes : celle de Pierre MORTIER, hors concours cette année après avoir été en tête du palmarès deux ans de suite, et celle d'Alfred et Marthe RINCKEL, eux aussi hors concours car Marthe RINCKEL fait partie du jury. Ils ont également apprécié la vitrine de la maison de Marie-José SCHALLER, conseillère municipale et membre du jury. Les lauréats ont été félicités et récompensés lors de la présentation des vœux de la municipalité.

Les membres du jury proposent le palmarès suivant :

- **Concours local « Les Lumières de la Ville »**

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	M. et Mme Pierre MORTIER 9, rue du Vignoble – SOULTZ-SOUS-FORETS	--
1 ^{er} prix	M. et Mme Didier KLEIN 18a, rue de Pechelbronn – SOULTZ-SOUS-FORETS	80 €
2 ^e prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann – SOULTZ-SOUS-FORETS	65 €
3 ^e prix	M. et Mme Bruno FRANK 30, rue du Maire Geiger – SOULTZ-SOUS-FORETS	50 €
4 ^e prix	M. et Mme Frédéric DAAB 19, rue du Frohnacker – SOULTZ-SOUS-FORETS	35 €
5 ^e prix	M. et Mme Michel MATHES 4b, rue Louis-Philippe KAMM – SOULTZ-SOUS-FORETS	35 €
6 ^e prix	M. et Mme Jean SATORI 15, rue de Lobsann – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
7 ^e prix	M. et Mme Stéphane MEYER 26a, rue de Pechelbronn – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
8 ^e prix	M. et Mme Claude SCHAB 34, rue Muntz – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
9 ^e prix	M. et Mme Michel HAUSHALTER 4, chemin du Sel – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
10 ^e prix	M. et Mme Paul BOISSARIE 32, rue de la Gare – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €

- **Concours local « Les plus belles vitrines des commerces »**

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	OPTISSIMO 40, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-S/FORETS	
1 ^{er} prix	A l'Ô de Rose 10, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-S/FORETS	80 €
2 ^e prix	BOUTIQUE ELIANE 5, rue des Barons de Fleckenstein - SOULTZ-S/FORETS	60 €

3 ^e prix	C. COIFFURE 22, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-S/FORETS	30 €
---------------------	---------------------------------------------------------------------	------

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Paul BOISSARIE), valide ce choix et vote un crédit de 1 465 € sur article 6574 pour l'ensemble des concours locaux 2012. Ce crédit sera repris au budget primitif 2013.

– affluence record au marché hebdomadaire

22-23.12.2012

– festival des Tradi'sons de Noël

03.01.2013

– rencontre avec le responsable de la Société de Planteraie

04.01.2013

– présentation des vœux de la municipalité avec accueil des nouveaux arrivants et distribution des diplômes aux récipiendaires des concours locaux de fleurissement et d'illuminations

05.01.2013

– fête de Noël de la maison d'accueil du Sultzerland à La Saline, réunissant les résidents, les familles, les personnels et les bénévoles. Départ de la directrice et accueil du nouveau responsable, M. Abi Kennan

06.01.2013

– présentation des vœux et remise de décorations au centre de secours de Sultz-sous-Forêts, cérémonie organisée conjointement par le chef de l'unité territoriale et le président de l'amicale

– premier concert sur l'orgue rénové de l'église protestante d'un cycle de 6 concerts « Orgel Tea Time » qui jalonnent l'année 2013

07.01.2013

– réunion de la commission de sélection des offres

08.01.2013

– cérémonie de vœux à la Préfecture du Bas-Rhin.

Jean-Laurent VONAU interpelle le Maire sur la permanence du 29 décembre 2012 qui n'a pas pu se tenir faute de locaux disponibles.

2. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Pôle des services

• avenant n° 3 au lot Electricité

Suite au choix des luminaires de la salle du conseil municipal, le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 3 au lot 11 – Electricité émanant de l'entreprise LAEUFFER/Sultz-sous-Forêts.

Le montant de l'avenant s'élève à 6 996 € HT (8 367,22 € TTC), ce qui représente une augmentation de 8,66 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1 et 2, le montant du marché est porté de 80 745 € HT à 98 434 € HT (117 727,06 € TTC), soit une augmentation globale du marché de 21,91 %.

La commission de sélection des offres, lors de la réunion du 7 janvier 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

• mise en concurrence mobilier et signalétique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en concurrence pour le mobilier des salles de réunion, de permanences et des tisaneries, ainsi que pour la signalétique.

- **travaux restant à exécuter suite à la pré-réception du 20 décembre 2012**

Presque tous les corps de métiers sont concernés par les finitions. Les délais d'intervention ont été fixés entre le 11 janvier et le 25 janvier 2013 et les entreprises sont actuellement sur le chantier pour terminer les travaux. Les branchements électriques pour la mairie et les communs seront effectués par l'ES le 10 janvier 2012, ce qui permettra la mise en service des ascenseurs.

- **plan de montée en charge**

Le Maire distribue le plan de montée en charge du pôle des services :

- dans l'immédiat : nettoyage général et évacuations des derniers outils de chantier, connexion au réseau ES des communs du bâtiment C et de la mairie puis mise en service des ascenseurs, finalisation des travaux de sols et mise en place d'une signalétique provisoire
- vendredi 12 janvier : assemblée générale de l'association des coureurs de la Saline dans la salle voûtée
- à partir du lundi 14 janvier : finalisation des stores, ouverture des locaux de permanence avec mise en place du mobilier provisoire, déménagement de l'office du tourisme
- mardi 15 janvier : déménagement des services du Conseil Général
- semaine du 21 janvier : déménagement du bureau du Maire
- semaine du 28 janvier : déménagement des services de la mairie
- mercredi 6 février : premier conseil municipal dans les murs
- vendredi 15 février : soirée dédiée aux entreprises
- 13 ou 20 avril : inauguration.

➔ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

- **Mosaïque**

Une analyse complémentaire a été demandée pour la mosaïque de l'école élémentaire et il s'avère que le support de la mosaïque contient de l'amiante.

GCM Démolition a fait parvenir un devis pour le désamiantage de l'œuvre dont le montant s'élève à 17 830 € HT. L'enlèvement sans précaution de la mosaïque réduirait la facture d'environ 30 %.

Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite sauvegarder la mosaïque avec un sarcophage ou la sacrifier.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Denise EHRHARD) et une voix contre l'évacuation (Jean-Laurent VONAU qui souhaite uniquement le sarcophage), décide le sarcophage de la mosaïque si cette solution est faisable et au même prix. Sinon la mosaïque sera enlevée sans précaution à condition que le prix soit inférieur d'au moins 5.000 € par rapport au devis disponible. Si cet écart de prix n'est pas confirmé et que la technique du sarcophage n'est pas faisable au même prix c'est l'opération de 17.500 € HT qui sera réalisée.

3. CONTRAT WEBMASTER DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Céline GEFFROY quitte la salle de séance et ne participe pas au débat.

Le Maire distribue le dossier des résultats de l'enquête du web public effectuée par CORTEAM CONSEIL pour le compte de l'ADEAN qui ont analysé les sites des différentes communes et communautés de communes de l'Alsace du Nord. Il en ressort que le site Internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts est un site dynamique d'actualités.

Le site a eu 37 000 visites en 2012 avec un deuxième semestre en nette progression, contre 29 000 visites en 2011 et 25 000 en 2010.

Le contrat du Webmaster du site Internet étant arrivé à échéance le 31 décembre 2012, une nouvelle offre de contrat de services de Webmaster a été publiée sur le site e-marchespublics.com et affiché à la mairie, au relais culturel La Saline et à la médiathèque.

Neuf dossiers ont été retirés : AMB / Handschuheim – KIWIXI - TELMEDIA / Templemars (Nord) - EVOX / Ludres - SEMI K / Erstein - COM6 INTERACTIVE - PC OUTLINE - INTUITIV COLLECTIVITES et Cédric GEFFROY ; seules 2 offres ont été déposées : SEMI K/Erstein et Cédric GEFFROY/Soultz-sous-Forêts.

A prestation égale, l'offre de SEMI K/Erstein s'élève à 8 175 € HT et la proposition de Cédric GEFFROY s'élève à 6 552 € / an (18 € HT/heure et une durée de 7 heures/semaine).

Les membres de la commission de sélection des offres ont analysé les 2 propositions. En terme de prix il y a une cohérence entre les deux offres. Par contre travailler avec un intervenant extérieur à la commune est plus contraignant au niveau de l'organisation et de la mobilisation des services internes.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 voix pour SEMI K et 4 abstentions, décide de retenir Cédric GEFFROY Webmaster du site Internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

4. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

• Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 16 n° 239/49 et 241/50 lieudit « 23 route de Strasbourg » de contenances respectives 6,65 ares et 10,58 ares
- propriété cadastrée section 211-1 n° 122/16 lieudit « 36 rue Principale » d'une contenance de 3,80 ares.

5. PERSONNEL COMMUNAL

→ Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement des heures supplémentaires de dimanche aux agents des services techniques pour leurs interventions lors du festival des Tradi'sons de Noël les dimanches 9, 16 et 23 décembre 2012 :

- | | | |
|--------------------------|---|--------------|
| - Christian BILLMANN | : | 6,50 heures |
| - Jonathan DURAND-HEYMES | : | 7,00 heures |
| - Thomas GORGUS | : | 6,50 heures |
| - Jean-Yves JUNG | : | 13,00 heures |
| - Eric KREISS | : | 7,00 heures. |

→ Assistants d'enseignement artistique : avenants aux contrats de travail

Le Maire fait part au conseil municipal que certains élèves ont quitté l'enseignement à l'école municipale de musique et d'autres se sont rajoutés. Il faut donc ajuster les heures d'enseignement des différents assistants et établir un avenant à leurs contrats de travail à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- batterie (Marie WEBER) – heures d'enseignement : 1 h 45 mn (1,75/20^e)

- clarinette/saxophone (Benjamin MAYER) – heure d’enseignement : 0 h 45 mn (0,75/20^e)
- guitare (Alexandre SAVORDELLI) – heures d’enseignement : 6 h 05 mn (6,08/20^e)
- piano/chorale adulte (Jean Claude HAGER) – heures d’enseignement : 15 h 05 mn (15,08/20^e)
- violon (Gaston STEIN) – heures d’enseignement : 1 h 45 mn (1,75/20^e)
- chant (Nathalie FORNECKER) – heures d’enseignement : 4 h (4/20^e).

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à signer les avenants aux contrats de travail des différents assistants d’enseignement artistique à compter du 1^{er} janvier 2013.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Mobilier mairie

Une commande de matériel a été effectuée auprès d’Ampère Bureau pour le remplacement des bureaux du personnel administratif (accueil, comptabilité et bureau annexe).

La commission de sélection des offres a également fait le choix du fournisseur des dessus de table en verre pour la salle du conseil municipal, dont le devis s’élève à 2 995 € HT.

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve ces acquisitions.

→ Subventions exceptionnelles

- **Association « La Boule d’Or »**

Le conseil municipal, à l’unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 250 € à l’association « Boule d’Or » pour la prise en charge du vin d’honneur servi lors de l’assemblée générale avec remise de la médaille de bronze de Jeunesse et Sports (ministérielle) au Président, Georges WEBER le 18 novembre 2012.

- **Chorale Concordia de Sessenheim**

Le conseil municipal, à l’unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à la chorale Concordia de Sessenheim pour le concert le 16 décembre 2012 dans le cadre du festival des Tradi’sons de Noël.

- **Judo-club de Sultz-sous-Forêts**

Dans le cadre des subventions accordées aux associations, le conseil municipal, à l’unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 200 € au judo club pour leur participation aux manifestations des 11 novembre 2012 et 4 janvier 2013.

Le crédit pour ces subventions exceptionnelles est voté sur article 6574 et sera repris au budget primitif 2013.

→ Fixation du prix du bois enstéré pour 2013

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe le prix du bois enstéré à 50 € TTC/stère, ce qui correspond à 46,73 € HT. En 2012 37 stères ont été vendus.

→ Taxe 2% pour l’entretien du Wiedenweg

Le conseil municipal, par délibération du 5 septembre 2012, s’était prononcé en faveur de la suppression de la taxe de 2% pour le Wiedenweg, sous réserve de l’accord des autres communes concernées et de la mise en place d’une réglementation commune en ce qui concerne le Wiedenweg.

L’ONF a confirmé que les autres communes concernées par cette taxe (Retschwiller, Hoffen, Memmelshoffen) ont décidé de la supprimer. La réglementation à mettre en place sera discutée entre l’ONF et les communes concernées.

Le Maire demande au conseil municipal de confirmer sa décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la taxe de 2 % pour l'entretien du Wiedenberg à compter du 1^{er} janvier 2013.

→ **Autres**

• **Don d'ordinateur**

La directrice de l'école élémentaire a transmis une demande concernant le don d'un ancien ordinateur de l'école. En effet les enseignants avaient proposé de donner les ordinateurs dont ils n'ont plus l'utilité à une ou plusieurs associations qui le souhaitent.

En effet, M. LEHMANN, responsable de la bibliothèque municipale de Pouzols Minervois, souhaiterait récupérer un ancien ordinateur pour développer les défis-lectures réalisées à l'aide d'un ordinateur.

En cas d'accord du conseil municipal, l'ordinateur sera sorti de l'inventaire de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce don.

• **Livre sur Rosentritt et la Saline**

Jean-Claude STREICHER a écrit un livre sur Rosentritt et la saline de Soultz-sous-Forêts. Le Maire a pris contact avec des éditeurs et a obtenu une première réponse de Monsieur MARCHANT, directeur éditorial, Le Verger Editeur/Calleva à BARR qui a donné son accord pour la réalisation de ce livre. Il propose d'établir un contrat d'édition à l'auteur de l'ouvrage, assorti d'un engagement de la commune à en acheter 200 à moitié prix (prix public 20 € environ). L'éditeur réalisera l'ouvrage, le commercialisera et versera à l'auteur des droits proportionnels à ses ventes. La condition reste qu'il puisse juger du texte.

Les Editions Batsberg sont également intéressés par ce livre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la réalisation du livre sur Rosentritt et la saline.

7. DIVERS

→ **Diverses informations et communications**

• **Recensement de la population – populations légales**

L'INSEE – Direction Régionale d'Alsace a communiqué les chiffres relatifs à la population légale de la commune. Ces nouvelles populations légales se substitueront, le 1^{er} janvier 2013, aux populations millésimées 2009 publiées en décembre 2011. Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans.

Commune de Soultz-sous-Forêts :

- population municipale : 2 939
- population comptée à part : 42
- population totale : 2981.

La population de la commune associée de Hohwiller est comprise dans ces chiffres

Commune associée de Hohwiller

- population municipale : 382
- population comptée à part : 7
- population totale : 389.

• **Invitation Tennis club de Soultz-sous-Forêts**

Le Président du tennis club de Soultz-sous-Forêts invite les conseillers municipaux à la soirée dansante avec paëlla géante que le club organise à La Saline le samedi 2 février 2013. Cette

soirée sera animée par la troupe PEL MEL et son DJ. Les tarifs sont fixés à 24 €/adulte et 15 €/jeunes de 6 à 14 ans – gratuit pour les moins de 6 ans.

La réservation s'effectue auprès des membres de l'association.

➔ Prochaines réunions et manifestations

- **11 janvier 2013 à 19 h 30** : repas élus/personnel communal au restaurant « Au Bœuf » à Hohwiller
- **12 janvier 2013 à 12 h** : fête des personnes âgées de Hohwiller au restaurant « La Grange Fleurie » à Hohwiller
- **12 janvier 2013 à 18 heures** : assemblée générale de l'association des coureurs de la Saline dans la salle voûtée du pôle des services
- **12 janvier 2013 à 20 h 30** : Les Sentiers du Théâtre vous proposent de voir ou revoir l'intégrale des quatre pièces du spectacle LES GENS DE... à l'occasion d'une représentation unique à La Saline
- **21 janvier 2013 à 18 heures** : remise des diplômes du brevet du collège au relais culturel la Saline
- **27 janvier 2013 à 12 heures** : fête des personnes âgées de Sultz-sous-Forêts à La Saline
- **6 février 2013 à 20 h 15** : réunion du conseil municipal dans la salle du conseil municipal du pôle des services

➔ Doléance

- Paul BOISSARIE signale que le sapin dans le bac devant l'immeuble qui abrite la médecine du travail gêne la visibilité au croisement rue du Château/rue des Barons de Fleckenstein et demande si des arbres seront plantés dans ces bacs. Le Maire répond que cette observation sera prise en compte lors de l'aménagement paysager de la rue.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance en invitant l'assemblée à partager la galette des rois.